



Création d'entreprise auto entrepreneur

Par **Dutrait**, le **07/04/2010** à **14:04**

Bonjour,

Voilà je suis actuellement en maladie professionnelle depuis 2 ans reconnu travailleur handicapé par la MPDH, dont un licenciement envisagé dans quelques mois ma question : es-que je peux me faire inscrire au chômage et leur demander la totalité de mes allocations tout en sachant que je n'aurai plus droit si ma création d'entreprise ne marche pas?

Cette argent me servira à me couvrir quelques mois de salaire le temps de bien mettre en place mon entreprise.

Dans l'attente de votre réponse.